

SOCIETE des ARTISTES du VAL de MARNE

REGLEMENT DU SALON SAVM 2020

Les inscriptions numériques se font en ligne via le Site : artistes94.fr

1- PARTICIPATION: Pour être exposant, il faut:

- Etre adhérent de l'Association et régler une cotisation annuelle (adhésion) qui reste acquise à la SAVM pour ses frais de gestion en cas de refus du dossier,
- Soumettre à la décision du Jury les documents demandés dans le dossier d'inscription,
- Fournir le numéro de son inscription à la Maison des Artistes et/ou un numéro de SIRET (ou équivalent pour les étrangers.) Les artistes ne répondant pas à ce dernier point pourront être acceptés, mais leurs œuvres ne figureront pas dans le tarif de vente.

Le Salon est ouvert aux disciplines graphiques, picturales ou plastiques à l'exclusion de toute reproduction, copie, plagiat ou œuvre numérique. Les œuvres originales, personnelles, manuelles ne répondant pas à ces critères pourront être retirées du Salon sans recours contre la décision de l'Association.

2-FRAIS DE PARTICIPATION :

Jusqu'au format 8F (46cm/38cm):	15€ d'adhésion + 20€ de droit d'exposition
Du format 10F (55cm/46cm) au format 60F en hauteur (largeur 100cm)	15€ d'adhésion + 50€ de droit d'expositior
Sculpteurs	15€ d'adhésion + 50€ de droit d'exposition

3- PAIEMENT DES FRAIS:

Faire deux chèques portant au dos votre nom d'artiste à adresser par courrier à :

SAVM - 61 bis avenue didier 94210 La Varenne Saint Hilaire

- un de 15€ de frais d'adhésion,
- un du montant des droits d'exposition (incluant la reproduction dans le catalogue).

Celui-ci vous sera restitué en cas de non sélection.

Joindre une enveloppe 16*23 timbrée à votre adresse pour le retour.

- **4- PHOTO** : **Envoyer une photo numérique de bonne qualité**: de 3 à 5 Mo maxi en Jpeg de 300 dpi, comportant : nom de l'artiste, titre, dimension, technique et orientation
- **5- JURY**: Le jury est composé de peintre, sculpteur, galeriste, historien de l'art. Il est seul décisionnaire de la sélection des artistes. Les dossiers complets seront soumis au jury. Après acceptation de l'œuvre par le jury aucun remplacement ne sera accepté. Les œuvres non conformes ne pourront pas être exposées, le règlement de l'adhésion restant acquis à l'Association. L'œuvre des artistes retenus figurera dans le catalogue du salon qui leur sera remis le jour du dépôt.
- 6-PRIX : Le jury et les sponsors désigneront les prix de peintures et sculptures :
 - Prix de sculpture et peinture de la SAVM,
 - Prix de sculpture et peinture de Boesner,
 - Prix de sculpture ou peinture de la Griffe noire.
- 7 PRESENTATION: Seule sera exposée l'œuvre sélectionnée par le jury. La largeur ne pourra excéder 100 cm. Les œuvres seront présentées avec des cache-clous ou caisses américaines, les œuvres papier dans des cadres à l'exclusion des sous verres non maintenus par des baguettes, ces œuvres seront munies de supports solides permettant d'être posés sur les crochets des cimaises. Les sculptures seront présentées sur des socles blancs ou noirs repeints et stables. Aucune œuvre figurant aux catalogues antérieurs ne sera retenue. L'œuvre retenue devra être disponible à l'accrochage.
- **8- TRANSPORT**: Le transport des œuvres est à la charge des exposants. Aucune œuvre ne pourra être conservée au-delà de la date de retrait. Les œuvres non retirées à la date et heure précisées sur la fiche d'inscription seront confiées à un transporteur à la charge et frais de l'artiste (y compris les frais d'emballage).
- **9- ASSURANCE** : Les œuvres ne seront pas assurées par la Société des Artistes du Val de Marne, les artistes doivent prendre à leur charge une assurance clou à clou couvrant les risques de détérioration, incendie, vol. De même la casse des cadres ou des sculptures restera sous la responsabilité de l'artiste.
- **10- REPRODUCTION** : Chaque artiste s'engage à ne pas demander à la SAVM un droit de reproduction pour l'oeuvre reproduite au catalogue.
- 11- VENTE: En cas de vente grâce à l'exposition, l'artiste fera un don de 15% à la SAVM.
- **12- ANNULATION** : En cas de force majeure et quelque soit la cause, la SAVM en avisera les exposants. Cela ne donnera lieu à aucun remboursement, ni dommages-intérêt

L'adhésion en ligne et l'envoi du bulletin d'inscription valent pour acceptation des règles de l'Association. Les artistes ne pourront engager aucun recours pour obtenir un dédommagement selon les articles du présent règlement.

SOCIETE des ARTISTES du VAL de MARNE

FICHE D'INSCRIPTION du SALON 2020 Exposition du 21 Novembre au 6 Décembre 2020

FORMAT PAPIER

HORAIRES DU SALON: ouvert du mardi au dimanche de 14h à 18h

LIEU DU DEPÔT ET DU RETRAIT :

Musée de Saint-Maur, Villa Médicis-92 avenue du Bac 94210 LA VARENNE-ST HILAIRE (parking place du Marché)

samedi 21 Novembre à 16 h **VERNISSAGE:**

Peintures: mardi 17 novembre de 14h à 18h **DATE DES DEPÔTS**:

Sculptures: mercredi 18 novembre de 14h à 18h Dimanche 6 décembre de 17h à 18h précises

DATE DU RETRAIT: Lundi 7 décembre de 14h à 18h

Une œuvre de 100 cm. maximum en largeur (nous vous prions de respecter ce format) FORMAT DE L'ŒUVRE:

Une sculpture sur son socle (dimensions à indiquer)

PRESENTATION: Cache-clous, caisse américaine, baquette simple munie de leur système d'accrochage,

Sculpture: socle blanc ou noir repeint

PHOTO: une photo numérique de bonne qualité: de 3 à 5 Mo maxi en Jpeg comportant : nom de l'artiste, titre,

dimension et orientation (en cas de difficulté en ligne, l'envoyer : societedesartistesduvaldemarne@gmail.com

Pour l'envoi format papier : une photo couleur de bonne qualité de 10cm*15cm avec au dos vos nom, adresse,

téléphone, titre de l'œuvre, technique et orientation adressée à

SAVM - 61 bis avenue didier 94210 La Varenne Saint Hilaire

En cas de vente un don de 15% sera versé à la Société des Artistes du Val-de-Marne **VENTE:**

INSCRIPTION FICHE DE DEPÔT ET RETRAIT:

BULLETIN D'INSCRIPTION Envoyer la photo, les deux chèques, la fiche d'inscription, l'enveloppe timbrée :

avant le 15 mai 2020 dernier délai

à : SAVM, 61 bis avenue didier, 94210 La Varenne Saint Hilaire

ADHESION et FRAIS de PARTICIPATION

Du format 10F (55cm/46cm) au format 60F en hauteur (largeur 100cm) 15€ d'adhésion + 50€ de droit d'exposition Sculpteurs..... 15€ d'adhésion + 50€ de droit d'exposition

PAIEMENT DES FRAIS : Faire deux chèques portant au dos votre nom d'artiste :

- un de 15€ frais d'adhésion,
- un du montant des droits d'exposition (incluant la reproduction dans le catalogue).

Celui-ci vous sera restitué en cas de non sélection.

Joindre une enveloppe 16*23 timbrée à votre adresse pour le retour et une copie de cette fiche remplie

NOM, PRENOM, ADRESSE :				
tel. fixe :	tel.mobile :		e-mail :	
site perso :	N°de siret :		N° MDA :	
TITRE:	Technique	Format (pro largeur infé 100ci	érieure à	Prix de vente incluant les 15%

Je peux assurer des permanences pendant le Salon : OUI - NON (entourez votre réponse)

Signature et bon pour acceptation du règlement :

Date: